



Communiqué de presse du 24.06.2013

Association générale des cadres (AGC/CGFP):

Saisine de la commission de conciliation

Malgré plusieurs entrevues avec l'ancien ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Monsieur François Biltgen, ce dernier avait décidé dès le départ des soi-disant négociations de sacrifier la « carrière » du rédacteur sur l'autel du processus de Bologne.

Lors d'une entrevue qui s'est tenue en date 10 juin 2013 avec le nouveau ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Madame Octavie Modert, l'Association générale des cadres (AGC/CGFP) n'a pas non plus pu obtenir gain de cause et la « carrière » du rédacteur sera définitivement laissée pour compte dans le cadre de la réforme de la fonction publique telle qu'elle est actuellement projetée.

Par conséquent, et conformément à ce qui a été annoncé lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en avril dernier, l'Association générale des cadres vient d'entamer la procédure de conciliation prévue à l'article 2 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics, placés sous le contrôle direct de l'Etat.

Le bureau exécutif de l'AGC